

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 4 Décembre 2017

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	13	14

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture d'Ille et Vilaine
Le : 05/12/2017

L'an 2017, le 4 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Clayes s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Philippe SICOT Maire de Clayes.

Présents :

M. SICOT Philippe, Maire, Mmes : BAZIN Patricia, GUEGUEN Laurence, ROBERT Chantale, ROULLEAU Nadine, MM : BARBÉ Raymond, BOURNAT Célestin, FOUILLET Claude, JAUNET Yvan, MACRI Fabrice, MENEUX Loïc, MUSSETA Jean-Christophe, RENOUX Thierry

Excusée ayant donné procuration : Mme KAKPEGNAN Irma à M. FOUILLET Claude

Absent : M. LE GARREC Ronan

M. RENOUX Thierry a été élu secrétaire de séance

DEL 081-17-042 : ZAC DES PETITES HAIES - COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ 2016

Monsieur Le Maire rappelle que conformément à l'article 23 alinéas 1et 2 de la Convention de concession intervenue entre la Commune de Clayes et la société « Territoires & Développement » le 11 décembre 2006, l'aménageur établit chaque année en application de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme, un bilan prévisionnel global et actualisé des activités, un plan global de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses.

Monsieur Le Maire présente le compte rendu annuel d'activité au 31/12/2016 présenté par la société « Territoires & Développement ».

Après en avoir délibéré le Conseil municipal approuve le compte rendu annuel d'activité 2016 présenté par la société « Territoires & Développement ».

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

DEL 081-17-043 : ZAC DES PETITES HAIES - APPROBATION DU DOSSIER DE REALISATION MODIFICATIF

Par délibération n°081-13-052 en date du 7 octobre 2013, le conseil municipal a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC des Petites Haies constitué, conformément à l'article R 311-7 du code de l'urbanisme, des pièces suivantes :

- ◆ un plan de situation
- ◆ un rapport de présentation
- ◆ le projet de programme des équipements publics à réaliser dans la zone
- ◆ le projet de programme global de construction à réaliser dans la zone,
- ◆ les modalités prévisionnelles de financement de l'opération, échelonnées dans le temps,

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier de réalisation modificatif portant sur les points suivants :

- ◆ mise à jour du projet de programme des équipements publics :
 - transfert de compétence lié à la métropolisation : Rennes Métropole ayant repris au 1^{er} janvier 2015 les compétences assainissement, éclairage public et voirie, le destinataire final de certains ouvrages doit être modifié en conséquence.
 - travaux de réfection de la RD 421 : en lien avec la métropolisation, il a été décidé que Rennes Métropole serait en charge de la réfection de la RD 421 ainsi que de la réalisation de quatre plateaux sur cette voie. La ZAC générant une augmentation du trafic sur la RD par l'arrivée de nouveaux habitants, l'aménageur

participera au coût des travaux. Le montant de cette participation est calculé au prorata du nombre de nouveaux habitants par rapport à la population de la commune. Cette participation de Territoires & Développement doit donc être inscrite dans le programme des équipements publics de l'opération.

- ♦ mise à jour du programme des constructions
 - l'application du PLH signé en 2016 a entraîné certaines modifications sur la programmation de l'opération. Les collectifs qui étaient initialement prévus sur la partie Ouest de l'opération ont été transformés au profit de la maison individuelle.
- ♦ mise à jour des modalités prévisionnelles de financement
 - les évolutions de la programmation ont entraîné des évolutions sur le bilan de l'opération, qui intègre également une participation sur la réalisation de le RD 421.

Après délibération, le conseil municipal :

- ♦ approuve le dossier de réalisation modificatif de la ZAC des Petites Haies.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

DEL 081-17-044 : TARIFS 2018 LOCATION SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à revoir les tarifs de location des salles communales pour l'année 2018. La commission « salles communales » propose de modifier les tarifs en vigueur en 2017 et d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2018 les tarifs suivants :

SALLE POLYVALENTE

PETITE SALLE

Caution = 700€	CLAYENS*	EXTERIEURS**
Vin d'honneur	55 €	80 €
Journée	145 €	215 €
Journée suivante	70 €	90 €

GRANDE SALLE

Caution = 1 000€	CLAYENS*	EXTERIEURS**
Vin d'honneur	80 €	105 €
Journée	270 €	350 €
Journée suivante	95 €	115 €

* familles domiciliées sur la commune ou leurs enfants

** familles domiciliées à l'extérieur de la commune / associations extérieures

DIVERS

Location	Clayens uniquement	5 €
1 table et 2 bancs		
Location vaisselle	Clayens	0,50€ le couvert
	Extérieurs	0,75€ le couvert

(pas de location de vaisselle avec traiteur)

SALLE DES ASSOCIATIONS

Caution = 700€	CLAYENS*	EXTERIEURS**
Vin d'honneur	70 €	100 €
Journée	145 €	215 €

* familles domiciliées sur la commune ou leurs enfants

** familles domiciliées à l'extérieur de la commune / associations extérieures

Après délibération, le Conseil Municipal

- ♦ accepte l'application de ces tarifs pour 2018

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

DEL 081-17-045 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES FRANCAS D'ILLE-ET-VILAINE POUR L'ORGANISATION DU CENTRE DE LOISIRS / AVENANT n°4

Par délibération n°081-14-045 en date du 25 août 2014, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention de partenariat avec les Francas d'Ille-et-Vilaine pour la mise en place du centre de loisirs sur la commune.

Dans le cadre du retour à la semaine de 4 jours, la commune a demandé aux Francas d'organiser l'accueil du mercredi de 7h30 à 18h30 (au lieu de 12h à 18h30 auparavant).

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un avenant à la convention initiale des Francas d'Ille-et-Vilaine intégrant cette organisation du Centre de Loisirs le mercredi pour la période de septembre à décembre 2017, avec une participation supplémentaire de la commune de 873 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ♦ accepte la participation supplémentaire de 873 € pour la période septembre à décembre 2017 ;
- ♦ autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

DEL 081-17-046 : TARIFS DE LA MÉDIATHÈQUE 2018 ET MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Maire présente la proposition de la commission lecture publique du Syrenor pour les tarifs de la médiathèque pour l'année 2018, prévoyant une augmentation de 1% :

	2017	2018
Réseau lecture publique		
Individuel	7,10 €	7,20 €
Famille	12,00 €	12,10 €
Hors réseau lecture publique		
Individuel	11,00 €	11,10 €
Famille	15,70 €	15,80 €
Autres usagers		
Jeunes (- 18 ans)	gratuité	gratuité
Etudiants (- 25 ans)	gratuité	gratuité
Demandeurs d'emploi	gratuité	gratuité
Nouveaux habitants du réseau	gratuité	gratuité
Titulaire de la carte "Sortir !"	gratuité	gratuité
Remplacement de la carte	3,00 €	3,00 €

Il présente également le règlement intérieur actualisé et le soumet à l'approbation du conseil municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ♦ accepte la mise en place des nouveaux tarifs pour l'année 2018 ;
- ♦ approuve le nouveau règlement intérieur applicable aux médiathèques du réseau lecture publique du Syrenor.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

DEL 081-17-047 : COMICE AGRICOLE : PARTICIPATION 2017

Monsieur le Maire propose de voter la participation de la commune de Clayes au Comice agricole pour l'année 2017. La participation demandée représente 0.60 € par habitant (768 habitants, population DGF 2017) soit un total de 460,80€.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ♦ émet un avis favorable à cette demande
- ♦ autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

Questions diverses :

Projet Mairie / Médiathèque

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'échanger sur le projet de rénovation de la Mairie prévoyant l'intégration de la médiathèque.

Le maître d'œuvre, l'atelier Gautier & Guilloux a présenté un avant-projet sommaire (APS) au groupe de travail. Cet APS présente de nombreuses incertitudes, tant financières que techniques.

Après échange, le conseil municipal décide d'un recalibrage du projet, prévoyant uniquement la rénovation de la Mairie. Parallèlement, une étude sera menée pour permettre le déplacement de la médiathèque actuelle vers un autre bâtiment communal.

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable 2016

Monsieur le Maire met à disposition des élus le Rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable 2016 transmis par la collectivité Eau du Bassin Rennais.

Fin de séance 22:39